

## **Le retrait par 4 Etats de leur reconnaissance à la "Rasd" témoigne de la pertinence de la proposition d'autonomie**

Le retrait, récemment, par quatre Etats des Caraïbes (Grenade, Antigua et Barbuda, Saint Kitts and Nevis et Sainte-Lucie) de leur reconnaissance à la pseudo "Rasd", est une autre preuve de la pertinence de la proposition marocaine d'autonomie et des efforts déployés par la diplomatie marocaine, sous la sage conduite de SM le Roi Mohammed VI, a affirmé jeudi le Premier ministre, M. Abbas El Fassi.

Au cours de la réunion du Conseil de gouvernement M. El Fassi a souligné que la cause nationale et la défense de l'intégrité territoriale du Royaume figurent en tête des priorités nationales, enregistrant avec fierté l'initiative audacieuse d'autonomie des provinces du sud comme solution définitive, efficiente et réaliste au conflit autour du Sahara.

Il a indiqué, à cet égard, que la proposition marocaine bénéficie d'un soutien croissant auprès de la communauté internationale.

Le Premier ministre a relevé, par ailleurs que la tenue de la première réunion du Conseil de gouvernement, après la célébration du 11ème anniversaire de l'accession de SM le Roi au Trône de Ses glorieux ancêtres, est une occasion idoine pour se remémorer le contenu du discours du Trône, qui a réaffirmé les constantes du Maroc, consistant en l'unité de la Nation, du territoire et de l'identité, ainsi que toutes les autres valeurs sacrées dont SM le Roi, Amir Al Mouminine, est le garant et le protecteur.

M. El Fassi a rappelé que le Souverain a veillé à la consolidation de l'édifice démocratique, à la consécration de l'Etat de droit et à l'adoption de réformes institutionnelles et juridiques profondes, notant que le discours royal constitue une référence essentielle et une base solide pour l'action gouvernementale.

Dans ce discours, a-t-il dit, SM le Roi a fixé une feuille de route pour le parachèvement du processus de développement dans différents secteurs et tracé les grandes orientations à même d'appuyer ce processus.

Le Premier ministre a indiqué en outre que le Souverain a réaffirmé dans ce discours les priorités et les grands enjeux, et donné Ses orientations éclairées au gouvernement pour relever les défis auxquels le Maroc est confronté.

## **Les résultats tangibles des plans sectoriels rendus possibles grâce à la vision clairvoyante de SM le Roi**

Rabat et tangibles des plans sectoriels et de l'INDH ont été rendus possibles grâce à la vision clairvoyante et prospective de SM le Roi Mohammed VI en matière du processus de développement du pays.

Lors de la reprise des travaux du Conseil de gouvernement, le Premier ministre a relevé que ces performances sont aussi le fruit de l'action sur le terrain du Souverain et les visites effectuées dans les différents villes et villages pour le suivi des chantiers de développement et les programmes sectoriels, en application de la politique de proximité prônée par SM le Roi.

M. El Fassi a rappelé que le Discours du Trône a déterminé les obstacles à surmonter en vue de parachever les fondements du modèle de développement démocratique, en ce sens que SM le Roi n'a pas manqué de prospecter l'avenir du pays en incitant le gouvernement, le Parlement et les divers acteurs à déployer davantage d'efforts pour une mise en œuvre idéale des stratégies de développement, ainsi qu'en prodiguant ses instructions éclairées au gouvernement dans différents secteurs.

Il a noté que le Souverain a insisté sur le développement durable avec une place centrale à la question environnementale, l'efficacité énergétique, une nouvelle politique des ressources hydriques et la poursuite de l'exécution des programmes de l'Initiative nationale du développement humain (INDH).

Les hautes instructions royales ont porté sur la bonne gouvernance à travers la réforme de la justice selon un échéancier bien ficelé, le bon départ du Conseil économique et social, la préservation des équilibres macro-économiques et la rationalisation des dépenses, la modernisation du cadre juridique du monde des affaires et une mise à profit optimale de la crédibilité du secteur bancaire et financier national, a-t-il encore dit.

Le Premier ministre a, en outre, cité la rationalisation de la gestion des politiques sectorielles sur la base d'une vision stratégique intégrée garantissant l'interaction nécessaire entre les différentes stratégies sectorielles et en mettant au point les mécanismes facilitant leur complémentarité.

Pour ce, a-t-il expliqué, cette réunion est consacrée à élaborer les dispositions générales allant dans le sens de l'activation des hautes orientations et instructions royales relatives aux questions se trouvant au centre de l'attention particulière du Souverain, appelant à une analyse approfondie de ces orientations et à la détermination d'un calendrier pour l'entame de leur mise en œuvre.

S'agissant du développement durable, il a relevé que SM le Roi a donné des instructions claires au gouvernement pour la poursuite de la mise en œuvre des programmes de l'INDH qui a enregistré, comme l'a dit le Souverain, que Dieu L'assiste, des résultats tangibles au cours des cinq dernières années, à travers le travail sur le terrain, l'évaluation et la généralisation pour englober l'ensemble des régions et des populations démunies.

Il a évoqué l'élaboration d'un projet de loi portant cadre de la Charte nationale pour la protection de l'environnement qui constituera, comme le veut le Souverain, une référence pour les politiques publiques en la matière, sans omettre la mise en valeur des acquis notoirement connus du Maroc dans le domaine des barrages, et conforter ces réalisations, par une politique de l'eau, fondée sur la mobilisation et l'exploitation rationnelle des ressources hydriques.

Le Premier ministre a souligné l'appel lancé par SM le Roi pour une forte adhésion en faveur de la mise en œuvre de la stratégie d'efficacité énergétique, notamment à travers le développement des énergies renouvelables et propres. Pour ce faire, il importe de poursuivre l'exploitation optimale de

l'énergie éolienne et de généraliser l'implantation des stations y afférentes dans toutes les régions appropriées, sur le Royaume.

A ce propos, M. El Fassi a annoncé qu'en application des hautes instructions royales, la ministre de l'Energie, des mines, de l'eau et de l'environnement et le secrétaire d'Etat à l'eau et à l'environnement mèneront, chacun dans son domaine de compétence, des concertations avec les différentes parties concernées en vue de l'élaboration d'un projet de loi-cadre pour la protection de l'environnement avant la fin de l'année en cours et ce, pour que l'on puisse l'examiner, l'approuver et le présenter dans des délais raisonnables.

Il s'agira également, a-t-il poursuivi, de rechercher les meilleurs moyens d'une maîtrise optimale de l'utilisation des ressources hydriques, qui constitue une question prioritaire avec des répercussions profondes sur l'avenir du pays et les besoins en eau des prochaines générations.

Le Premier ministre a, dans ce sens, appelé le secrétaire d'Etat à organiser une réunion élargie qui sera consacrée au thème de l'utilisation des ressources en eau, de même qu'il a appelé la ministre à entrer en coordination avec l'Agence marocaine de l'énergie solaire dans le but de la concrétisation des hautes instructions royales portant sur la mise au point de mesures pratiques pour la conclusion de partenariats et l'attraction des investissements, conformément à ce qui est prévu dans les programmes présentés à cet effet devant SM le Roi.

En ce qui est de la bonne gouvernance, plus particulièrement la réforme de la Justice, le Premier ministre a rappelé qu'au lendemain du Discours royal du 20 août 2009, le gouvernement s'est penché sur l'élaboration d'un plan global visant la traduction dans les faits des hautes instructions royales relatives au renforcement des garanties de l'indépendance de la justice, la modernisation du système juridique, la mise à niveau des structures et des ressources humaines, l'amélioration de l'efficacité judiciaire et l'ancrage de la moralisation.

SM le Roi avait chargé le gouvernement, spécialement le ministère de la Justice, de la mission d'activation et de mise en œuvre de cette réforme, a-t-il rappelé, indiquant que le ministre de tutelle ne ménagera aucun effort pour parachever les travaux et les dispositions juridiques de cette réforme dans les semaines à venir.

### **Le Premier ministre souligne l'impératif de réaliser une complémentarité entre les plans sectoriels de développement**

Le Premier ministre, M. Abbas El Fassi, a souligné, jeudi à Rabat, l'impératif de réaliser une complémentarité et une homogénéité entre les plans sectoriels de développement, en tant que chantiers qui requièrent la recherche continue d'une méthodologie, d'approches appropriées et de moyens efficaces.

S'exprimant lors de la réunion du Conseil de gouvernement, M. El Fassi a relevé que SM le Roi Mohammed VI a attiré l'attention dans le dernier discours du trône, que le véritable défi consiste en la nécessité d'harmonisation de ces chantiers, selon une approche stratégique intégrée où il n'y a nulle place à la vision sectorielle érigée.

Il a appelé, à cet égard, à la tenue d'une réunion consacrée à la recherche des moyens de réaliser la convergence et l'homogénéité entre les plans sectoriels et l'adoption d'une vision unifiée dans ce sens.

Le Souverain, a-t-il poursuivi, a appelé le gouvernement à concentrer les politiques publiques sur l'élargissement de la base de la classe moyenne en tant que pilier de l'équilibre social, du développement et de la modernisation.

Depuis que SM le Roi a donné Ses Hautes instructions au gouvernement, ce dernier a mis en place une commission ministérielle à cet effet, et pris des initiatives et des mesures au profit de la classe moyenne, a ajouté le Premier ministre.

Il a également mis l'accent sur la nécessité de poursuivre les efforts dans le cadre de la méthodologie générale adoptée dans ce sens, appelant les membres du gouvernement à accorder un intérêt particulier à cette dimension, au moment de l'élaboration des projets et des plans.

M. El Fassi a formulé le vœu que la dite commission parachève l'étude en cours à ce propos et présente, dans les plus brefs délais, ses conclusions au gouvernement.

Il a rappelé que les réformes prônées par le Souverain, dans la perspective du lancement d'une régionalisation élargie, sont dictées par l'impératif de transcender les obstacles mentionnés dans le discours royal lorsque le Souverain avait pointé du doigt la faible compétitivité, le dysfonctionnement de la gouvernance des plans sectoriels et la mise à niveau des ressources humaines qui constituent le grand défi auquel fait face le pays.

" Nous sommes appelés, gouvernement, parlement, opérateurs économiques et sociaux et chercheurs à méditer sur ces défis en faisant preuve de responsabilité et de réalisme pour le parachèvement de l'édification du modèle de développement démocratique marocain auquel le Souverain ne cesse d'appeler. Ce modèle est fondé sur la promotion des droits économiques et sociaux des citoyens et sur la consécration de la solidarité, en en faisant un axe des politiques publiques, comme réaffirmé par le Souverain ", a-t-il dit.

Il a également souligné que le gouvernement va intensifier ses efforts en vue d'améliorer les capacités compétitives et l'attractivité de l'économie nationale et d'augmenter le volume des investissements au Maroc, en mettant à profit les ressources et les potentialités dont il dispose.

Le Premier ministre a réitéré la détermination de tous les intervenants à mettre en œuvre, comme il se doit, les Hautes instructions royales et à œuvrer pour faire réussir les réformes auxquelles a appelé le Souverain.

### **Le conseil économique et social est à ses dernières phases avant sa mise en place**

Le Premier ministre, M. Abbas El Fassi a affirmé, jeudi, que le conseil économique et social est à ses dernières phases avant sa mise en place en tant qu'institution constitutionnelle.

Les syndicats, organisations et associations qui y sont représentés présentent actuellement leurs candidatures conformément au décret qui a été publié récemment à ce sujet, a indiqué M. El Fassi lors de la réunion du conseil du gouvernement.

Conformément aux Hautes instructions royales, le gouvernement a élaboré et publié les textes législatifs et organiques du conseil, a ajouté le premier ministre, soulignant que les chantiers de réformes concernent aussi la restructuration des secteurs dont la récession mondiale a révélé les limites, ce qui milite en faveur de la poursuite, par le comité de veille présidé par le ministre de l'économie et des finances, de l'adaptation des moyens d'intervention et du soutien de l'Etat aux secteurs touchés par la crise, en prenant en compte les préoccupations exprimées par SM le Roi Mohammed VI en la matière.

Ce comité, a-t-il ajouté, devra se pencher dans les plus brefs délais sur l'examen de cette question et formuler des propositions et mesures pratiques à ce propos.

Concernant l'amélioration de l'environnement des affaires, M. El Fassi a invité la commission nationale chargée de l'environnement des affaires, créée récemment, à approfondir la réflexion sur les Hautes instructions du Souverain en la matière dans le but de proposer des mesures et mécanismes nouveaux de nature à renforcer davantage l'attractivité à ce domaine.

Le Premier ministre a insisté sur la nécessité d'assurer un meilleur usage des ressources disponibles, de rationaliser les dépenses de l'Administration, lesquelles dépenses sont en augmentation ces dernières années, ce qui exige davantage de rigueur pour mieux les gérer.

Pour ce qui est de la rationalisation des politiques sectorielles, il a mis l'accent sur la nécessité d'une vision stratégique intégrant les différents plans sectoriels, soulignant que les Hautes instructions royales concernent à ce sujet l'ajustement des plans sectoriels et d'autre part la complémentarité et l'harmonie de ces plans.

En plus de la poursuite de la réalisation des grandes infrastructures dans les domaines de l'extension des réseaux et des gares de transport, l'établissement de zones franches et de pôles industriels intégrés, le discours du trône a été centré sur des secteurs vitaux et porteurs, à savoir l'agriculture, la pêche maritime, le tourisme, l'industrie et l'habitat ainsi que la mise en œuvre efficiente de la stratégie nationale des zones logistiques, a-t-il indiqué.

A cet égard, il a exhorté les ministres en charge de ces secteurs à constituer des groupes de travail dans le but de conformer aux Hautes instructions de SM le Roi les actions de leurs départements et établissements.

M. El Fassi a rappelé que le Souverain a consacré une part importante du discours du Trône à la problématique de la qualification des ressources humaines et, partant à la question du système de l'enseignement, attirant l'attention du gouvernement sur la nécessité de faire de l'enseignement une locomotive de développement.

Le Premier ministre a invité l'ensemble des membres du gouvernement à œuvrer dans ce sens et à concentrer leurs efforts sur la rationalisation de la gestion du système éducatif afin de lui assurer davantage d'efficacité.